



RAPPORT DE GESTION

POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 30 JUIN 2017



Ce rapport de gestion présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats consolidés de Pétrolia inc. (Pétrolia ou la Société) pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017 en comparaison avec la période de six mois terminée le 30 juin 2016. Ce rapport est daté du 29 août 2017 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes complémentaires pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017 ainsi que les états financiers annuels audités et le rapport de gestion annuel pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 qui sont disponibles sur le site Internet de la Société, www.petrolia-inc.com ou sur SEDAR, www.sedar.com. Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'informations financières (IFRS), la devise utilisée est le dollar canadien (\$) et tous les montants présentés dans le rapport de gestion sont en dollars canadiens.

1. CONSTITUTION ET MISSION DE LA SOCIÉTÉ

La Société est constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec et est régie par les dispositions de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle agit à titre de société d'exploration pétrolière et gazière. Son titre est transigé à la Bourse de croissance TSX depuis le 16 février 2005 sous le symbole PEA.

Les propriétés pétrolières et gazières détenues par la Société en sont au stade de l'exploration. La rentabilité à long terme de la Société est liée aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquente. La Société n'a pas encore déterminé si les propriétés renferment des réserves économiques rentables. L'exploration et la mise en valeur des permis de recherche d'hydrocarbures qu'elle possède et ceux dans lesquels elle possède un intérêt constituent ses principales activités. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat propres à l'industrie pétrolière et gazière.

2. OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

L'objectif de l'entreprise est de découvrir des ressources pétrolières commercialisables et de les mettre en production, dans les meilleurs délais, afin d'assurer sa rentabilité. La Société vise cet objectif, et ce, tout en veillant à ce que ses activités respectent la sécurité des personnes, de même que l'environnement physique et social du milieu.

Pétrolia réalise cet objectif en détenant des droits sur des permis prometteurs et en s'alliant à des partenaires qui possèdent l'expertise technique et financière appropriée. La Société implante ses puits sur la base de connaissances scientifiques et emploie les meilleures techniques pour s'assurer d'exécuter ses forages selon les meilleures pratiques de l'industrie. La protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des populations locales sont au cœur des préoccupations de la Société lors de la préparation et de l'exécution des travaux. Un soin particulier est également apporté aux relations avec le milieu socio-économique local de même qu'à la protection de l'environnement.

Pétrolia se définit comme une société pétrolière québécoise responsable qui poursuit l'objectif de produire du pétrole et du gaz naturel au Québec.

3. FAITS SAILLANTS ET ACTIVITÉS RÉCENTES

Fusion avec Pieridae Energie

Arrangement

Le 15 mai dernier, la Société a annoncé la conclusion d'un accord initial avec Pieridae Energy Limited (Pieridae), une société canadienne sous contrôle privé, qui prévoit une fusion par le biais d'un plan d'arrangement (l'Arrangement) conformément à la législation, en vertu duquel la Société et Pieridae fusionneront afin de former une nouvelle entité qui sera nommée Pieridae Energy Limited (l'entité fusionnée). L'exécution de l'Arrangement aura comme résultat une prise de contrôle inversée de la Société au sens des politiques de la Bourse de croissance TSX. L'exécution du plan d'arrangement est entre autres conditionnelles à la clôture d'un placement privé, à l'approbation de la Bourse, l'approbation finale du tribunal ainsi qu'à l'approbation des actionnaires de Pétrolia et de Pieridae.

Cet accord permettra à l'entité fusionnée de se positionner stratégiquement sur les marchés boursiers nord-américains en tant que société énergétique en développement pleinement intégrée, de la production en amont à la distribution de gaz naturel liquéfié (GNL). Le projet de terminal méthanier Goldboro de Pieridae, conjugué au potentiel de ressources détenu par Pétrolia, constitue un atout majeur pour les investisseurs désireux de participer à la croissance et au développement de la seule usine intégrée au Canada détenant les permis et autorisations, conformément au stade de son développement, pour le traitement du GNL. La combinaison des expertises et de la diversification des deux sociétés permettra à la nouvelle entité de bénéficier du potentiel d'un plan de croissance à long terme efficace et durable.

L'Arrangement offrira également aux actionnaires de Pétrolia la possibilité de participer à l'industrie du GNL à travers le développement d'une société énergétique pleinement intégrée et permettra une exploitation accélérée des propriétés de Pétrolia tout en offrant un marché à long terme pour toute production gazière. Cet arrangement confèrera aux actionnaires de Pétrolia une prime immédiate et un potentiel de croissance considérable en comparaison avec la situation rencontrée par des entreprises semblables pendant l'année dernière sur les marchés boursiers nord-américains.

L'entité fusionnée maintiendra ses bureaux à Calgary, dans la ville de Québec et à Halifax. Les conseils d'administration de Pieridae et de Pétrolia ont approuvé l'Arrangement à l'unanimité et ont conclu que celui-ci est dans le meilleur intérêt de leurs actionnaires respectifs.

L'Arrangement a été amendé le 24 août 2017 pour modifier certaines dispositions de l'accord initial signé le 15 mai dernier. Suite à l'entente avec le Gouvernement du Québec dans le dossier Anticosti, les deux parties ont convenu de modifier la première étape de l'entente initiale afin qu'un dividende en espèces soit déclaré par la Société aux actionnaires non dissidents de la Société, au moment de l'Arrangement, en remplacement du dividende en actions privilégiées, prévu à l'entente initiale. Ce dividende sera d'un montant total de 9 012 002 \$, soit 0,0831 \$ par action de la Société, et sera versé par la Société à la date de clôture de l'Arrangement. Ce montant équivaut à 50 % du montant du règlement d'Anticosti, net de tout coût d'impôts. De plus, considérant la réduction du placement privé de Pieridae et la compensation de 20 500 000 \$ à recevoir par la Société suite à l'entente avec le Gouvernement du Québec dans le dossier Anticosti, les deux parties ont convenu de réduire le taux d'échange par lequel chaque actionnaire de Pieridae recevait, selon l'entente initiale, pour chacune de leurs actions, approximativement 2,74 actions de l'entité fusionnée à approximativement 2,21. Suite à cet

amendement, le taux d'échange des actions de la Société représente 286 % par rapport au cours de l'action à la clôture le 12 mai 2017, et donc valorise les actions de la Société à 0,47 \$.

En résumé, suite à l'amendement de l'accord initial signé le 24 août 2017:

- Chaque action de Pétrolia aura une valeur théorique de 0,47\$;
- Chaque actionnaire non dissident de Pétrolia recevra un dividende en espèce 0,0831 \$ par action ordinaire à la date de clôture de l'Arrangement;
- Les actionnaires de Pieridae recevront, pour chacune de leurs actions dans Pieridae, approximativement 2,21 actions de l'entité fusionnée.

Par la suite, il y aura une consolidation des actions ordinaires de douze pour un. À la fin de l'Arrangement, les actionnaires de Pétrolia devraient détenir 18,40 % des actions ordinaires de l'entité fusionnée en circulation, et les détenteurs d'actions de Pieridae devraient en détenir 81,60 %.

Sous réserve de la conclusion de la transaction, M. Alfred Sorensen aura la fonction de président-directeur général de la société fusionnée alors que M. Thomas Dawson occupera le poste de directeur du GNL. M. Martin Bélanger, qui occupe actuellement le poste de président-directeur général par intérim de Pétrolia, assumera le poste de directeur de la production de l'entité fusionnée. M. Mario Racicot, actuellement Chef de la direction financière et secrétaire corporatif de Pétrolia, occupera quant à lui le poste de Chef de la direction financière de la société fusionnée.

Placement privé

En vertu de l'accord initial signé le 15 mai 2017, Pieridae avait accepté de déployer tous les efforts commercialement raisonnables afin de compléter, en date ou avant la clôture de l'Arrangement, un placement privé de reçus de souscription à un prix de 12,50 \$ par reçu de souscription pour un produit brut minimum de 50 000 000 \$, dont approximativement 43 700 000 \$ en espèces et 6 300 000 \$ en contrepartie de conversion de la débenture de Pieridae, sous réserve d'attribution excédentaire.

Le 24 août 2017, l'Arrangement a été amendé pour modifier certaines dispositions de l'accord initial signé le 15 mai 2017. Les deux parties ont convenu de réduire le placement privé de Pieridae, compte tenu de la compensation de 20 500 000 \$ à recevoir par la Société suite à l'entente avec le Gouvernement du Québec dans le dossier Anticosti et de la conversion d'un compte payable par Pieridae en un passif à long terme. Le 25 août 2017, Pieridae Energy Limited a clôturé un placement privé de Reçus de souscription à un prix de 12,50 \$ par Reçu de souscription pour un produit brut de 25 651 625 \$, dont 24 632 500 \$ en espèces et 1 019 125 \$ en émission de Reçu de souscription aux agents à titre de commissions. De plus, le plein montant de 5 000 000 \$ US de la débenture de Pieridae sera converti en actions de Pieridae immédiatement avant la clôture de l'Arrangement. Chaque reçu de souscription sera automatiquement converti en une action de Pieridae immédiatement avant l'accomplissement de l'Arrangement. Ces actions de Pieridae seront échangées pour des actions ordinaires de l'entité fusionnée concurremment à la réalisation de l'arrangement.

Le produit net de ce placement sera utilisé pour financer certaines activités qui permettront à l'entité fusionnée d'atteindre la décision d'investissement finale relativement au développement d'un projet intégré de GNL sur la côte est du Canada ainsi que pour ses besoins d'opérations, ses travaux d'exploration et son fonds de roulement.

Pieridae a engagé un syndicat de courtiers, dirigé Valeurs mobilières Banque Laurentienne et la Financière Banque Nationale inc. et incluant Desjardins Marchés de capitaux pour le placement privé. La commission des courtiers sera payée en Reçu de Souscription équivalant à 5 % du produit brut du placement.

À propos de Pieridae

Pieridae est une société canadienne sous contrôle privé basée à Calgary (Alberta). Concentrée sur le développement du Projet de GNL Goldboro, Pieridae s'est lancée dans une stratégie visant à consolider les réserves des principaux bassins de gaz naturel afin de développer de nouveaux marchés internationaux pour le gaz naturel canadien et américain. Depuis sa première acquisition de ressources au Nouveau-Brunswick jusqu'à cette fusion avec Pétrolia, Pieridae cherche à bâtir un portefeuille de gaz naturel à long terme afin d'alimenter le Projet de GNL Goldboro. Pieridae est à la fine pointe de la réintégration de la chaîne de valeur du GNL en Amérique du Nord. Le développement de son propre potentiel en gaz naturel constitue une stratégie structurée de gestion des risques. Pieridae cible la prochaine vague mondiale de production de GNL, après 2020, et a déjà vendu 50 % de la capacité initiale de son terminal méthanier de Goldboro en vertu d'un contrat d'approvisionnement ferme sur 20 ans avec Uniper Global Commodities SE, une filiale à 100 % d'Uniper SE, l'une des plus importantes entreprises gazières d'Europe. Pieridae prévoit une croissance significative et soutenue dans les marchés nationaux et internationaux pour le gaz naturel liquéfié alors que les consommateurs chercheront à remplacer le pétrole par le gaz naturel, un combustible plus propre, afin d'alimenter les secteurs des transports et de la production d'électricité.

Les principaux dirigeants de Pieridae ont fondé Galveston LNG, laquelle a mis sur pied le projet de Kitimat LNG en Colombie-Britannique, soit la première nouvelle usine de liquéfaction autorisée en Amérique du Nord en 40 ans, qui est désormais la propriété de Chevron et de Woodside Petroleum. Suite à la vente de Galveston LNG, Pieridae a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 29 mai 2012 afin d'investir dans le Projet de GNL Goldboro, dont elle est propriétaire à 100%. De plus, Pieridae est en voie d'établir une entreprise de GNL pleinement intégrée par l'acquisition d'actifs qui pourront fournir le Projet de GNL Goldboro. Le 4 mars 2013, Pieridae a conclu une convention de société en commandite établissant Pieridae Production Limited Partnership et Pieridae Production GP Ltd., afin de développer des ressources en gaz naturel au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et dans les états du nord-est des États-Unis. Au 1er janvier 2014, Pieridae détenait une participation de 16,98 % dans la Société en commandite et n'a pas effectué d'autres contributions cette même année. En 2015, Pieridae a investi 750 000 \$ supplémentaires dans la Société en commandite, augmentant sa participation à 20 %. Pieridae est en droit de contribuer 14 125 000 \$ supplémentaires dans la Société en commandite avant tout autre financement par son autre commanditaire, et d'ainsi augmenter sa participation jusqu'à 50 %.

Le 3 décembre 2015, Pieridae a procédé à l'acquisition auprès de la municipalité du district de Guysborough d'environ 107,5 hectares (265,5 acres) de terres situées dans le parc industriel de Goldboro (Nouvelle-Écosse), en contrepartie de 3 200 000 \$. La Propriété Goldboro constitue le site du Projet de GNL Goldboro envisagé.

Le Projet de GNL Goldboro

Le Projet de GNL Goldboro est situé sur la côte de l'océan Atlantique, à environ deux kilomètres des communautés de Goldboro à l'ouest et Drum Head à l'est à Goldboro, comté de Guysborough, Nouvelle-Écosse. Pieridae développe actuellement le Projet de GNL Goldboro, comprenant des réservoirs de stockage et des ouvrages maritimes ainsi que des équipements de traitement de gaz. Les permis initiaux autorisent une capacité de

production de GNL allant jusqu'à 10 millions de tonnes métriques par année (MMTPA). L'installation pourra accueillir des transporteurs de GNL allant jusqu'à 250 000 m³. Le Projet de GNL Goldboro dispose de son permis d'évaluation environnementale, de son permis d'exportation de GNL et l'Office national de l'énergie du Canada, des permis d'exportation de GNL de l'Accord de libre-échange et hors de l'Accord de libre-échange du US Department of Energy et du US Department of Energy Statement on Energy in Transit between Canada and the US.

Le Projet de GNL Goldboro est le seul projet sur la côte Est du Canada qui ait à la fois les permis clés pour son stade actuel de développement et un client d'approvisionnement solvable. Pieridae, avec ses partenaires stratégiques, General Electric, CB&I et OrRLEN Upstream Canada, une filiale en propriété exclusive de PKN ORLEN S.A. en Pologne, est bien placée pour mener le premier projet de liquéfaction de GNL au Canada à être construit.

Projet Anticosti

Au cours du premier trimestre de l'exercice, le gouvernement du Québec a confirmé son appui à la candidature de l'île d'Anticosti comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Suite à cette annonce, le Gouvernement du Québec a initié des négociations avec Pétrolia ainsi que ses partenaires dans Hydrocarbures Anticosti S.E.C. dans le but de mettre fin à l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti.

Le Gouvernement du Québec a adopté un arrêté ministériel le 24 juillet 2017, publiée dans *la Gazette officielle du Québec* et prenant effet le 28 juillet 2017, interdisant l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz sur l'île d'Anticosti. Il a également annoncé la conclusion d'ententes avec certaines sociétés impliquées dans l'exploration pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti, notamment Junex inc. ainsi que Corridor Resources inc. et Saint-Aubin E&P (Québec) inc., deux des partenaires de Hydrocarbures Anticosti S.E.C.

Le Gouvernement du Québec et la Société ont signé le 9 août 2017 une entente de principe portant sur l'arrêt des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières sur l'île d'Anticosti. La cessation des travaux, la fin du programme d'exploration, ainsi que la résiliation du contrat d'opérateur détenu par Pétrolia Anticosti inc. ont été négociées en contrepartie d'une compensation financière de 20,5 M\$ pour la Société qui détient 21,67 % d'intérêts du projet sur l'île d'Anticosti. Dans le cadre de cette entente, le Gouvernement du Québec obtiendra également les droits sur certains actifs d'exploration et d'évaluation de la Société sur l'île Anticosti et assumera les obligations financières liées à la restauration future de ces propriétés, pour lesquelles un passif net de 151 396 \$ est comptabilisé au 30 juin 2017, soit des actifs d'exploration et d'évaluation de 147 411 \$ et une provision pour restauration de sites de 298 807 \$. Également, dans le cadre de cette entente, le Gouvernement du Québec s'est engagé à voter, par le biais de Ressources Québec, en faveur de l'arrangement projeté avec Pieridae Energy Limited (l'« Arrangement ») ainsi qu'à signer la convention de support et de mise en commune et le même contrat d'entiercement que les autres initiés de la Société. L'entente de principe intervenue est sujette à la conclusion d'ententes définitives dans les prochaines semaines.

Projet Bourque

Le 22 juin 2017, la Société a procédé, par [communiqué de presse](#), à la mise à jour des résultats des deux puits horizontaux forés sur la propriété Bourque.

Les travaux sur ces deux puits ont confirmé la présence de gaz et de pétrole dans le réservoir, mais ont aussi indiqué que le réservoir est à faible perméabilité et nécessitera certains travaux supplémentaires pour permettre une production économique. Pour continuer l'évaluation du projet Bourque, la Société, à titre d'opérateur, et ses partenaires (Ressources Québec inc. et TUGLIQ Énergie S.A.R.F.) ont convenu de mettre en oeuvre le programme d'exploration dans l'ordre chronologique suivant :

- Reprendre l'essai de production du puits Bourque HZ No 1 R1 en utilisant une unité de pistonnage pour mieux quantifier la productivité du réservoir, prendre un échantillon de fond (PVT) et vérifier le maintien du régime de pression ;
- Reprendre l'essai de production du puits Bourque HZ No 3 en utilisant une unité de pistonnage ;
- Procéder à une Réévaluation des ressources du projet en intégrant les données de ces 2 nouveaux puits et la sismique 3D (retraitée depuis l'interprétation initiale de Sproule) ;
- Étudier les meilleures options de stimulation et de complétion.

Ainsi, le 19 juillet 2017, la reprise des essais de production des puits Bourque no 1 R1 et Bourque no 3 a débuté. En date du présent rapport, nous procédons à l'analyse des résultats.

Financement

Le 17 mars 2017, la Société a émis 5 222 223 actions accréditatives à un prix de 0,18 \$ par action pour un produit brut de 940 000 \$. Le produit de ce placement privé sera utilisé par la Société afin d'encourir des frais d'exploration au Canada sur les différentes propriétés et ces frais d'exploration seront pleinement encourus le ou avant le 31 décembre 2018, conformément aux engagements faits aux souscripteurs de ce placement.

4. DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans ce rapport représentent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur les résultats économiques anticipés ou les perspectives ou occasions d'affaires futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits historiques, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « planifier », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « faire », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « intention », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues.

La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont établis en date du présent document. Ces énoncés se basent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur :

- la réalisation de l'Arrangement avec Pieridae Energy Limited;
- la réalisation et les résultats des travaux d'exploration futurs de la Société, incluant ceux d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C.;
- la capacité de financement de la Société;
- l'ampleur des découvertes ou de la production d'hydrocarbures;
- l'estimation des ressources en place et/ou réserves;
- La capacité de la Société à signer de nouveaux partenariats;
- le calendrier et les coûts des travaux prévus par la Société et ses partenaires;
- les prix du pétrole et du gaz naturel; et
- les impacts de la réglementation.

Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes portant notamment sur les activités de la Société. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement comprennent notamment, mais sans y être limités, les facteurs de risque décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » du présent rapport, et qui représentent selon la connaissance de la Société, les risques connus et inconnus ainsi que les incertitudes auxquels nous faisons face au 30 juin 2017.

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs qui basent leur opinion sur les énoncés prospectifs de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Société. Enfin, la Société n'entend pas mettre à jour ces énoncés prospectifs et n'a aucune obligation de le faire, sauf dans la mesure requise par les lois applicables.

5. TERRITOIRE SOUS PERMIS ET PARTENARIATS

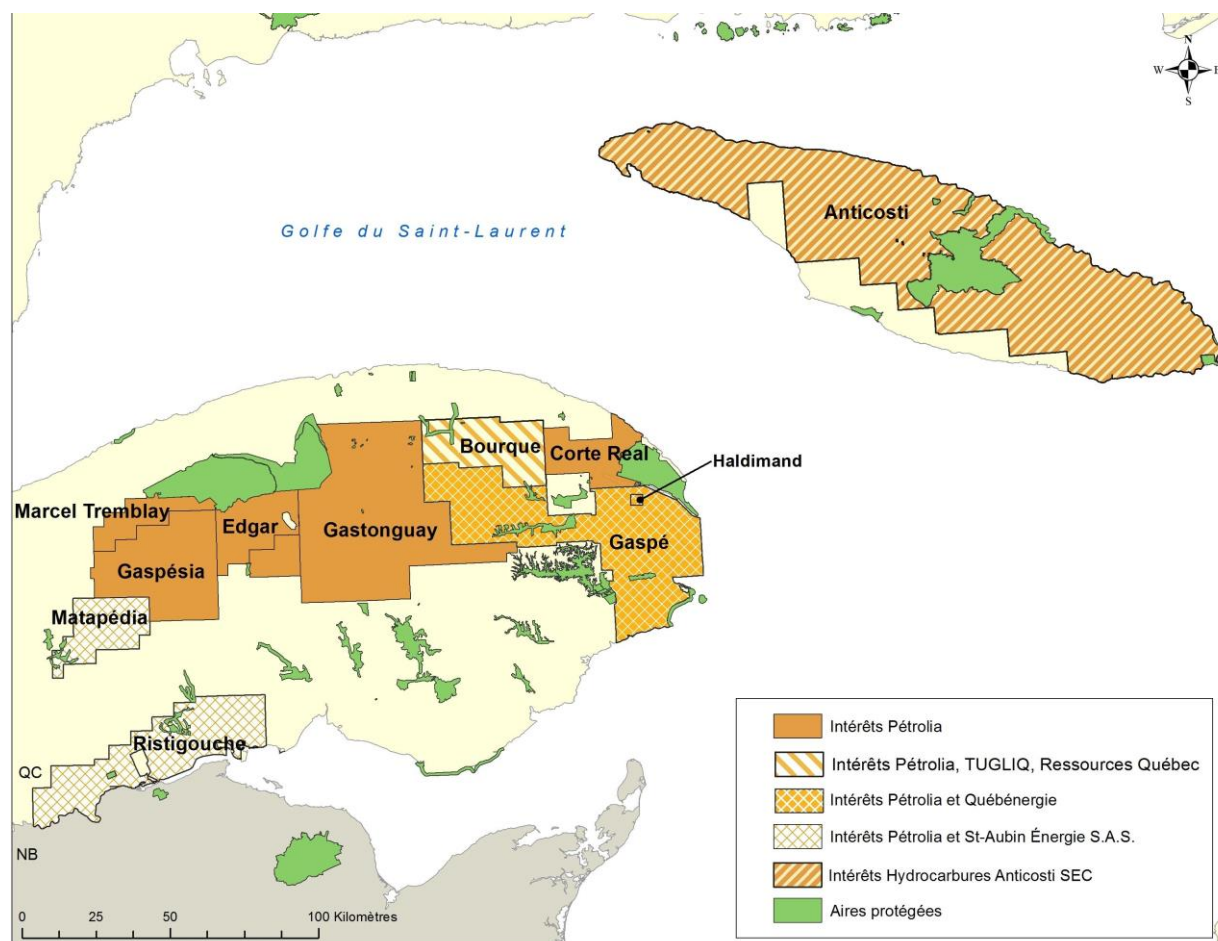
Les permis détenus par Pétrolia et ceux dans lesquels elle possède un intérêt couvrent un territoire de plus de 16 314,39 km², soit près de 23 % du territoire québécois sous permis. Situés dans l'Est-du-Québec, ces territoires sont en grande partie reconnus pour leur potentiel pétrolier. Les territoires couverts par les intérêts de Pétrolia offrent également un potentiel de découvertes de gaz pouvant contenir des liquides de gaz.

Quatre ententes de partenariat visent des portions des territoires détenus par la Société :

- Une entente de partenariat concernant 38 permis (6 195 km²) de recherche sur Anticosti a été signée le 31 mars 2014 entre Ressources Québec (35 %), Pétrolia inc. (21,7 %), Saint-Aubin E & P (Québec) inc. (21,7 %) et Corridor Resources Inc. (21,7 %). La Société en commandite ainsi créée entre les quatre partenaires porte le nom d'Hydrocarbures Anticosti S.E.C. En lien avec l'entente de principe signée en août 2017 par la Société et le gouvernement du Québec, Hydrocarbures Anticosti sera liquidée et dissoute au cours de la prochaine année.

- Sur les permis de Gaspé, Pétria et Québénergie détiennent proportionnellement un intérêt de 50 % dans chacun des 13 permis qui couvrent au total un territoire d'environ 2 500 km².
- Sur les permis Baie-des-Chaleurs-Matapédia et Ristigouche, Pétria et Saint-Aubin Énergie S.A.S. (une filiale de Maurel & Prom et Maurel & Prom International) possèdent chacune un intérêt de 50 % dans 13 permis qui couvrent un territoire de plus de 1 800 km².
- Sur 4 permis de la propriété Bourque, depuis le 15 juillet 2016, Pétria détient 51.03 % des intérêts, 3.97 % par TUGLIQ Énergie S.A.R.F. et 45 % par Ressources Québec inc.
- Sur les autres blocs de permis, Pétria détient 100 % des intérêts.

La carte suivante illustre la localisation des permis détenus par Pétria et ses partenaires.



6. PROJETS, TRAVAUX ET PERSPECTIVES

Projet Haldimand (Bloc de Gaspé)

Bref historique et potentiel du projet

Découvert en 2006, Haldimand est un gisement conventionnel situé dans les grès naturellement fracturés de la Formation de York River. Il est situé sur la péninsule du même nom en périphérie de la ville de Gaspé, en forêt, dans le secteur de Sandy Beach. La participation de Pétrolia dans ce projet s'élève présentement à 50 %, Québénergie inc. détenant l'autre 50 %.

Au cours des années, divers travaux d'exploration ont été réalisés sur la propriété notamment les forages des puits Haldimand no 1, no 2 et no 4, des levés sismiques tridimensionnels, géochimiques en surface et magnétotelluriques, des retraitements de données ainsi que des opérations de nettoyage des puits. Au 30 juin 2017, Pétrolia et ses partenaires ont investi un montant total de plus de 29 millions \$ sur la propriété. Suite aux travaux réalisés, Pétrolia a confirmé l'existence d'un réservoir pétrolier fonctionnel constitué de fractures naturelles sur la propriété Haldimand. En effet, le test de production réalisé en 2016 sur le puits Haldimand No 4 a permis de produire naturellement, sans aide artificielle, un pétrole de haute qualité (API 53). Durant un programme d'essai, qui comportait des périodes de production et des périodes d'arrêt, le puits a produit près de 1 200 barils de pétrole léger, et ce, sans pompe. Ce test a aussi permis de recueillir des données importantes sur la perméabilité et la porosité du réservoir.

Tel que présenté dans le tableau suivant, une évaluation indépendante menée par Sproule Associates Limited (Sproule), une firme d'experts-conseils du secteur du pétrole, a établi la meilleure estimation du volume de pétrole en place à l'origine non-ajusté pour le risque à 69,7 millions de barils et la portion de ressources de pétrole éventuelles à 7,7 millions de barils.

	Brut (100 %) (millions de barils)			Part de Pétrolia (50 %) (millions de barils)		
	Estimation basse	Meilleure estimation	Estimation haute	Estimation basse	Meilleure estimation	Estimation haute
Ressources de pétrole découvertes (pétrole en place à l'origine)	21,9	69,7	198,1	11,0	34,9	99,1
Ressources de pétrole éventuelles	1,9	7,7	28,4	1,0	3,9	14,2

Travaux à réaliser en 2017

Pétrolia et son partenaire Québénergie inc. travaillent à l'élaboration d'un programme de stimulation qui permettrait de procéder à une mise en production optimale du gisement Haldimand. Suite aux résultats des études, analyses et programmes, nous serons en mesure de déployer nos ressources afin de faire les demandes et d'obtenir tous les permis et autorisations nécessaires afin de réaliser l'éventuel programme de stimulation.

Projet Bourque

Bref historique et potentiel du projet

Le projet Bourque, qui a débuté en 2007, se trouve dans la partie nord-ouest de la propriété Gaspé, à 30 km à l'est de Murdochville et à 50 km à l'ouest de la ville de Gaspé. Cette propriété comporte quatre permis. La participation de Pétrolia dans ce projet s'élève présentement à 51,03 %, Ressources Québec inc. et TUGLIQ Énergie S.A.R.F. détenant respectivement 45 % et 3,97 % des permis.

Plusieurs travaux d'exploration ont été réalisés sur la propriété au cours des dernières années notamment un levé sismique tridimensionnel en 2008, les forages des puits Bourque no 1 et Bourque no 2 en 2012 ainsi que la réentrée du puits Bourque no 1 et le forage du puits Bourque no 3 en 2016. Au 30 juin 2017, les investissements totaux de Pétrolia et de ses partenaires sur la propriété s'élèvent à près de 30 millions \$. Lors des forages, des échantillons de gaz naturel humide (contenant jusqu'à 20 % de liquides de gaz et de condensats) ont été prélevés dans la Formation de Forillon. La présence de liquides de gaz et de condensats ajoute une valeur commerciale significative à la découverte de Bourque. La découverte de ce type de gisement valorise les permis de Pétrolia en Gaspésie où des conditions géologiques semblables existent et sont propices à de nouvelles découvertes.

De plus, les travaux ont permis d'identifier quatre structures géologiques au niveau de la formation de Forillon pour lesquels la firme Sproule Associates Limited a estimé le volume moyen non ajusté pour le risque de gaz naturel en place à l'origine non découvert à un trillion de pieds cubes (1 Tpc) de gaz naturel humide.

	Brut (100 %)			Part de Pétrolia (51,03 %)	
	(trillion de pieds cubes)			(trillion de pieds cubes)	
	Estimation basse	Meilleure estimation	Estimation haute	Estimation moyenne	Estimation moyenne
Bourque Nord	125	367	1,099	524	262
Bourque Centre	33	118	433	194	97
Bourque Sud	63	165	452	221	110,5
Bourque 2 Région	26	75	207	102	51
Total				1 041	520,5

Travaux réalisés et suivi du dossier en 2017

Suite à la réentrée de Bourque no 1 et au forage de Bourque no 3 réalisés à l'automne 2016, l'équipe technique a procédé au cours du trimestre à l'analyse des informations recueillies lors des forages et à la complétion des rapports de fin de forage. En décembre 2016, des enregistreurs de pression ont été installés dans les 2 puits et ceux-ci ont été récupérés le 17 mai 2017. Les données ont ensuite été transmises chez Petro Management Group qui a rendu son rapport final le 19 juin 2017.

Les résultats du puits Bourque no 1 indiquent la présence d'une colonne de pétrole démontrant que la Formation de Forillon de la propriété est un réservoir contenant du pétrole léger ainsi que du gaz associé. Une procédure spéciale d'échantillonnage de fond sera nécessaire pour définir s'il s'agit d'huile légère ou de condensat de gaz. Les analyses de données de remontée de pression indiquent que les pressions de réservoir initiales et à la fin de la période de fermeture sont respectivement de 9 065 kPa et de 8 823 kPa. Une analyse diagnostique de la dérivée a

été effectuée sur les données de remontée de pression et une bonne correspondance a été obtenue en appliquant un puits horizontal dans un modèle de réservoir à double porosité. La forme de la dérivée suggère que le réservoir de Bourque no 1 est principalement constitué de roches carbonatées naturellement fracturées et constituées de blocs de porosité matricielle alimentant des fissures ouvertes.

Les résultats du puits Bourque no 3 indiquent que le tubage de production est rempli d'eau jusqu'à la profondeur mesurée de 536m, ce qui correspond à une colonne verticale d'eau de 762m. Cette colonne d'eau est surmontée par du gaz non pressurisé. L'analyse des données de remontée de pression indique que la pression du réservoir actuelle du puits est de l'ordre de 8 234 kPa.

Tel que divulgué dans la section « Faits saillants et activités récentes », les travaux sur ces deux puits ont confirmé la présence de gaz et de pétrole dans le réservoir, mais ont aussi indiqué que le réservoir est à faible perméabilité et nécessitera certains travaux supplémentaires pour permettre une production économique. Pour continuer l'évaluation du projet Bourque, la Société, à titre d'opérateur, et ses partenaires (Ressources Québec inc. et TUGLIQ Énergie S.A.R.F.) ont convenu de mettre en oeuvre le programme d'exploration dans l'ordre chronologique suivant :

- Reprendre l'essai de production du puits Bourque HZ No 1 R1 en utilisant une unité de pistonage pour mieux quantifier la productivité du réservoir, prendre un échantillon de fond (PVT) et vérifier le maintien du régime de pression ;
- Reprendre l'essai de production du puits Bourque HZ No 3 en utilisant une unité de pistonage ;
- Procéder à une Réévaluation des ressources du projet en intégrant les données de ces 2 nouveaux puits et la sismique 3D (retraitée depuis l'interprétation initiale de Sproule) ;
- Étudier les meilleures options de stimulation et de complétion.

Ainsi, le 19 juillet 2017, la reprise des essais de production des puits Bourque no 1 R1 et Bourque no 3 a débuté.

Au 30 juin 2017, du financement de 8,5 M\$ obtenu de Ressources Québec en juillet 2016 pour le programme de confirmation de la ressource de la propriété, un montant de plus de 1,7 M\$ reste à être engagé pour les prochaines étapes.

De plus, dans les derniers mois, des rencontres ont eu lieu avec les acteurs du milieu politique et économique de la Cote-Nord pour mesurer le support politique et social des prochaines phases du programme d'exploration envisagées sur la propriété. Le comité de suivi citoyen se réunira en 2017 lorsque les prochaines étapes du programme seront déterminées par Pétrolia et ses partenaires.

Projet Anticosti

Le gouvernement du Québec a adopté, le 24 juillet 2017, un décret ministériel publié dans la Gazette officielle du Québec et prenant effet le 28 juillet 2017, qui interdit l'exploration et l'exploitation des ressources gazières et pétrolières sur l'île d'Anticosti. Il a également annoncé que des ententes d'indemnisation avaient été conclues avec des sociétés engagées dans l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti, notamment Junex inc. ainsi que Corridor Ressources inc. et Saint-Aubin, deux des partenaires de HASEC.

Pétrolia et le gouvernement du Québec ont aussi conclu une entente de principe qui prévoit notamment la cessation de l'exploration gazière et pétrolière sur l'île d'Anticosti et aux termes duquel HASEC sera liquidée et dissoute sans autre contrepartie.

Compte tenu du Règlement Anticosti, Investissement PEA inc. sera dissoute éventuellement et tous ses droits et obligations sont automatiquement devenus ceux de Pétrolia au moment de cette dissolution.

Autres propriétés

Sur les autres propriétés détenues par Pétrolia en Gaspésie, la Société a révisé l'ensemble de ses données. L'objectif de ce processus consistait à identifier les zones qui présentent des caractéristiques similaires à celles rencontrées dans le projet Bourque et à identifier les propriétés à fort potentiel de développement.

7. EXPERTISE DE LA SOCIÉTÉ

Pétrolia dispose d'une équipe dynamique et motivée. La qualité de son personnel technique contribue à faire de Pétrolia un joueur majeur de l'exploration des hydrocarbures au Québec.

La Société exécute ses travaux selon les meilleures pratiques de l'industrie. Ainsi, tous ses efforts sont orientés vers la réduction maximale des risques environnementaux et sociaux. À cet effet, un plan de mesures d'urgence adapté à la réalité de chaque région est réalisé afin de prévenir et réagir efficacement aux situations d'urgence.

8. ANALYSE PAR LA DIRECTION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Information annuelle choisie

	30 juin			
	2017 [3 mois] \$	2016 [3 mois] \$	2017 [6 mois] \$	2016 [6 mois] \$
EXPLOITATION				
Produits	4 192	14 087	16 453	30 811
Perte nette	(12 580 044)	(631 901)	(29 055 541)	(939 736)
Perte nette de base par action	(0,116)	(0,007)	(0,274)	(0,010)
BILAN				
Fonds de roulement			406 677	1 487 759
Actif total			52 142 468	91 218 740
Passif total			5 696 374	16 500 739
Capitaux propres			46 446 094	74 718 001
FLUX DE TRÉSORERIE				
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			(674 439)	(854 479)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(3 282 463)	(2 652 023)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			856 929	(89 141)

Résultats d'exploitation et situation de la trésorerie

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017, les produits de la Société se composent de produits de gérance de projets de 4 192 \$ en comparaison de 14 087 \$ pour la période terminée le 30 juin 2016. Les produits de gérance de projets sont composés d'honoraires de gestion facturés lorsque la Société agit comme opérateur lors de la réalisation de travaux d'exploration.

Pour le deuxième trimestre de 2017, la Société a réalisé une perte nette de 12 580 044 \$, comparativement à une perte nette de 631 901 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017. L'écart important s'explique principalement par la perte de valeur de la participation dans les entreprises associées comptabilisée au 30 juin 2017 ainsi que les impacts fiscaux découlant de cette perte de valeur et par les services professionnels engagés dans le cadre de la transaction avec Pieridae au cours du deuxième trimestre de 2017.

Au 30 juin 2017, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 3 392 225 \$, détenus à des fins d'exploration, et son fonds de roulement était positif de 406 677 \$.

Perte de valeur des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation

Au 31 mars 2017, la Direction a identifié un indicateur de perte de valeur, soit l'entente initiale signée le 15 mai 2017 avec Pieridae Energy Limited, présentant un taux d'échange des actions à une valeur observable inférieure à la valeur comptable de l'actif net de la Société. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter la note 10 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes terminées les 30 juin 2017 et 2016. Des pertes de valeur ont donc été comptabilisées au niveau des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation ayant pour effet de diminuer la valeur des immobilisations corporelles d'un montant de 228 172 \$, des actifs d'exploration et d'évaluation d'un montant de 19 207 595 \$ et du passif d'impôt différé d'un montant de 5 118 115 \$ au 31 mars 2017 ainsi que d'augmenter la perte nette de la période de 14 317 652 \$. Enfin, suite aux pertes de valeur comptabilisées sur les actifs d'exploration et d'évaluation, la direction a dû revoir la valorisation de l'actif d'impôt différé relatif aux pertes reportées de la Société. Au 31 mars 2017, le passif d'impôt différé et la perte nette de la période ont été augmentés d'un montant de 1 832 128 \$, les résultats non distribués ont diminué du même montant, alors que la perte nette par action a augmenté de 0,017 \$.

Tel qu'indiqué à la note 4 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes terminées les 30 juin 2017 et 2016, la signature de l'entente avec le Gouvernement du Québec en août 2017 portant sur l'arrêt des activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière sur l'île d'Anticosti ainsi que d'autres événements survenus après le 30 juin 2017 indiquent que la valeur recouvrable de la Société a augmenté depuis le 31 mars 2017. Ainsi, si l'Arrangement est réalisée la perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les actifs d'exploration et d'évaluation et les immobilisations corporelles de la Société devra être reprise subséquemment au deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Perte de valeur de la participation dans les entreprises associées

La direction de la Société est d'avis que l'entente de compensation de 20 500 000 \$, signée en août 2017 par la Société et le Gouvernement du Québec dans le dossier Anticosti est un indicateur de perte de valeur de son placement dans les entreprises associées, ainsi une perte de valeur de 15 906 727 \$ a été comptabilisée pour ramener la valeur du placement à sa valeur recouvrable de 20 651 396 \$ au 30 juin 2017. Suite à la constatation de cette perte de valeur, la direction a revu la valorisation de l'actif d'impôt différé relatif aux pertes fiscales reportées de la Société. L'actif d'impôt différé a été réduit d'un montant de 2 433 622 \$, actif initialement constaté en diminution du passif d'impôt différé, causant ainsi une perte additionnelle pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017 de 2 433 622 \$. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour les périodes terminées les 30 juin 2017 et 2016.

Analyse des flux de trésorerie

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017, les activités opérationnelles de la Société ont nécessité des liquidités de 674 439 \$ comparativement à une utilisation de liquidités de 854 479 \$ pour la même période en 2016. Cette variation s'explique principalement par la variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités opérationnelles et par la variation de la perte nette entre les périodes.

Les activités d'investissement pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017 ont nécessité des liquidités de 3 282 463 \$ principalement en raison de l'augmentation des frais d'exploration et d'évaluation nets des sommes

recouvrées de 3 087 743 \$, des frais de propriétés pétrolières et gazières nets des sommes recouvrées de 130 180 \$ et des contributions de 63 229 \$ dans des entreprises associées. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016, les activités d'investissement ont nécessité des liquidités de 2 652 023 \$ principalement en raison de l'augmentation des frais d'exploration et d'évaluation nets des sommes recouvrées de 2 027 978 \$, des dépôts de garantie versés de 450 000 \$, des frais de propriétés pétrolières et gazières nets des sommes recouvrées de 92 509 \$ et des contributions de 75 582 \$ dans des entreprises associées.

Pour le premier semestre de 2017, les activités de financement ont généré des liquidités de 856 929 \$ attribuables principalement à l'émission de 5 222 223 actions pour un produit net des frais d'émission d'actions de 860 296 \$. Pour le même semestre en 2016, les activités de financement ont nécessité des liquidités de 89 141 \$ attribuables principalement à des frais d'émission d'actions payés au cours du trimestre pour un financement réalisé en novembre 2015.

Analyse des frais d'administration

Détail des frais d'administration :

	30 juin 2017 [3 mois] \$	30 juin 2016 [3 mois] \$
Rémunération fondée sur des actions	6 660	22 544
Salaires et avantages sociaux	114 989	360 567
Honoraires	82 026	21 450
Assurances	12 429	9 885
Entretien et fournitures de bureau	14 626	16 400
Frais du conseil d'administration	34 080	51 178
Information aux actionnaires	27 371	22 405
Loyer	3 020	15 457
Amortissement des incitatifs à la location reportée	(1 218)	(4 568)
Promotion et représentation	—	5 396
Déplacements	18 797	19 691
Services professionnels	897 398	371 313
Télécommunications	4 697	6 585
Amortissement des immobilisations corporelles	3 969	5 907
Autres frais	10 807	10 099
Total des frais d'administration avant refacturation	1 229 651	934 309
Refacturation des frais	(72 252)	(101 151)
	1 157 399	833 158

Pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2017, les frais d'administration nets des frais refacturés ont augmenté de 324 241 \$ en comparaison avec la période de trois mois terminée le 30 juin 2016. Les principaux écarts dans les frais d'administration sont au niveau des salaires et avantages sociaux, des honoraires ainsi que des services professionnels. Les salaires et avantages sociaux ont diminué tandis que les honoraires ont augmenté entre 2017 et 2016 suite aux différents changements de personnel au niveau de la direction de la Société survenus au cours de l'année 2016. De plus, en juin 2016, suite au départ de l'un de ses principaux dirigeants en novembre 2015, une quittance a été obtenue et une indemnité de départ de 150 000 \$ a été octroyée. Les services professionnels ont été plus importants en 2017 majoritairement en fonction des honoraires professionnels engagés au cours de la période pour la transaction envisagée avec Pieridae Energy Limited.

Résumé des résultats trimestriels

Les résultats trimestriels de la Société peuvent fluctuer grandement chaque trimestre relativement à divers éléments non récurrents, mais en général, la direction estime que la perte trimestrielle devrait osciller entre 300 000 \$ et 500 000 \$. La perte nette plus élevée du deuxième trimestre de 2017 s'explique par la perte de valeur comptabilisée au niveau du placement dans des entreprises associées, ainsi que ses impacts fiscaux et par les services professionnels engagés dans le cadre de la transaction avec Pieridae Energy Limited alors que la perte nette très élevée du trimestre terminé le 31 mars 2017 s'explique par les pertes de valeur comptabilisées au niveau des immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation, ainsi que leurs impacts fiscaux, en lien avec l'accord initial signé avec Pieridae Energy Limited le 15 mai 2017. L'augmentation de la perte nette en décembre 2016 et 2015 s'explique par la comptabilisation de paiements fondés sur des actions et de bonis annuels tandis que l'augmentation de la perte nette de juin 2016 est attribuable en majeure partie à une indemnité de départ de 150 000 \$ octroyée au cours du trimestre. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2015, la perte nette anormalement basse s'explique par une révision du calcul du recouvrement d'impôt différé des deux premiers trimestres de l'exercice 2015, tel que présenté ici-bas.

L'information pour le résumé des résultats trimestriels est établie selon les normes internationales d'information financière.

	Jun 2017	Mars 2017	Décembre 2016	Septembre 2016
	\$	\$	\$	\$
Produits (incluant les produits financiers)	11 185	18 104	67 066	18 732
Perte nette	(12 580 044)	(16 475 497)	(607 055)	(393 719)
Perte nette par action				
De base	(0,116)	(0,158)	(0,006)	(0,004)
Diluée	(0,116)	(0,158)	(0,006)	(0,004)

	Jun 2016	Mars 2016	Décembre 2015	Septembre 2015
	\$	\$	\$	\$
Produits (incluant les produits financiers)	23 272	23 167	51 627	27 912
Perte nette	(631 901)	(307 835)	(697 221)	(187 096) ¹
Perte nette par action				
De base	(0,007)	(0,003)	(0,008)	(0,002)
Diluée	(0,007)	(0,003)	(0,008)	(0,002)

¹ Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2015, la Société a revu le calcul du recouvrement d'impôt différé pour le premier trimestre de 2015 d'un montant de 142 786 \$ à un montant de 50 004 \$ et pour le deuxième trimestre de 2015 d'un montant de 239 773 \$ à un montant de 112 290 \$.

Transactions entre parties liées

Des transactions entre parties liées d'un montant total de 23 281 \$ ont été conclues au cours du premier semestre de 2017, soit des frais d'entretien et de fournitures de bureau de 12 000 \$ avec une société dont un administrateur est un actionnaire majoritaire et 11 281 \$ pour des produits de gérance de projet avec Hydrocarbures Anricosti S.E.C. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Information à fournis sur les instruments financiers

Politique de gestion des risques

La Société, par le biais de ses actifs et passifs financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une évaluation des risques à la date du bilan, soit le 30 juin 2017.

Risque de crédit

Les actifs qui pourraient assujettir la Société à un risque de crédit se composent principalement de trésorerie et équivalents de trésorerie, des débiteurs et des dépôts de garanties. La trésorerie et équivalent de trésorerie sont détenu ou émis par des institutions financières canadiennes reconnues alors que les dépôts de garanties sont déposés auprès du gouvernement du Québec. Les débiteurs représentent majoritairement des sommes à recevoir relatives à des taxes à la consommation et à des partenaires. La Direction estime que le risque de non-recouvrement est faible.

Risque de liquidité

Les risques de liquidité sont les risques que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières aux moments requis ou ne puisse le faire qu'à des coûts excessifs. La Société finance ses activités par l'émission d'actions, la vente de participation dans certains de ses actifs pétroliers et gaziers et par emprunt temporaire. L'un des principaux objectifs financiers de la Direction est de maintenir un niveau optimal de liquidités en gérant activement les travaux d'exploration à effectuer.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. La Société est exposée à un de ces risques, soit le risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe qui assujettissent la Société à un risque de juste valeur.

Jugements, estimations et hypothèses

Le lecteur est invité à prendre connaissance de la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 qui décrit les jugements, estimations et hypothèses que la direction a posés afin de préparer ses états financiers annuels.

Modifications futures de méthodes comptables

Une description complète des modifications futures de méthodes comptables est fournie dans les états financiers annuels consolidés du 31 décembre 2016 à la note 3.

Gestion du capital

Une description complète de la gestion du capital est fournie dans les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2016 à la note 21.

9. FACTEURS DE RISQUE

La Société exerce ses activités dans un secteur qui possède une variété de facteurs de risques et d'incertitudes. Les risques présentés ici-bas reflètent, à sa connaissance, les risques et les incertitudes auxquels la Société est confrontée au 30 juin 2017.

Risques associés à l'industrie

L'exploration du pétrole et du gaz naturel comporte de nombreux risques, que même la combinaison de l'expérience, des connaissances et d'une évaluation minutieuse ne peuvent être en mesure d'éviter. Rien ne garantit que des réserves de pétrole et de gaz naturel seront découvertes par la Société, ou une fois découvertes, qu'elles pourront être extraites à un coût raisonnable.

Financement additionnel

La Société aura besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités. Une source de fonds futurs disponibles à la Société est l'émission d'actions additionnelles. Les opérations de la Société peuvent aussi être financées en partie ou en totalité au moyen d'une dette, ou d'un accord de partenariat ou de cession d'intérêt dans une propriété gazière ou pétrolière. Le financement par emprunt pourrait avoir pour effet d'augmenter le niveau d'endettement de la Société au-delà des normes sectorielles. Selon les plans d'exploration et de mise en valeur futurs, le cas échéant, la Société pourrait être obligée d'obtenir un financement par titre de participation ou titre d'emprunt supplémentaire qui pourrait ne pas être disponible ou s'il l'était, pourrait ne pas être disponible moyennant des modalités favorables. Le niveau d'endettement de la Société qui pourrait survenir de temps à autre pourrait nuire à sa capacité d'obtenir un financement supplémentaire à l'avenir et en temps utile pour tirer parti des occasions d'affaires qui pourraient se présenter. Quant au financement par partenariat ou par cession d'intérêt, il pourrait réduire le pourcentage d'intérêt de la Société dans les propriétés qui font l'objet du financement. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles à la Société. De plus, même si un tel financement était complété avec succès, il n'existe aucune assurance à l'effet qu'il sera obtenu moyennant des modalités favorables à la Société, ou qu'il lui fournira des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait affecter défavorablement les activités de la Société et sa situation financière. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions additionnelles, le contrôle de la Société peut en être touché.

Concurrence

L'industrie pétrolière et gazière fait l'objet d'une concurrence intense et la Société doit affronter d'autres compagnies disposant de ressources financières supérieures aux siennes dans le cadre d'occasions de participer à des projets prometteurs. La concurrence pourrait affecter la capacité de la Société à acquérir des propriétés ou ses projets d'exploration futurs.

Questions concernant l'environnement

L'exploitation de puits de pétrole et de gaz naturel comporte des risques naturels qui pourraient entraîner des dommages à l'environnement, des éruptions ou d'autres conditions imprévues qui pourraient endommager les propriétés de la Société ou d'autres propriétés appartenant à des tiers et entraîner la responsabilité éventuelle envers des tiers. L'industrie du pétrole et du gaz naturel est assujettie à un vaste ensemble de lois environnementales qui prévoient des restrictions et des interdictions sur les rejets et l'émission de certaines substances produites lors de certaines activités industrielles relatives au pétrole et au gaz naturel. De plus, la réglementation exige que les sites des puits et des installations soient abandonnés et remis à neuf à la satisfaction

des autorités gouvernementales à la fin de la période de validité des permis. La violation de cette réglementation pourrait résulter en des amendes et des ordres de décontamination.

Prix du pétrole et du gaz naturel

Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société dépendront des prix obtenus pour sa production éventuelle de pétrole et de gaz naturel. Les prix du pétrole et du gaz naturel ont fait l'objet d'importantes fluctuations au cours des dernières années. Ces cours sont établis en fonctions de l'offre et de la demande à l'échelle internationale et d'autres facteurs, notamment, le climat, les conditions économiques générales et les conditions dans les autres régions productives de pétrole et de gaz naturel, qui sont indépendants de la volonté de la Société. Tout changement dans les prix du pétrole et du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités et la situation financière de la Société.

Mise en valeur de réserves

Le succès futur de la Société dépendra de sa capacité de trouver ou d'acquérir des réserves de pétrole et de gaz naturel dont la récupération est rentable. La Société n'obtiendra des réserves que dans la mesure où elle entreprend avec succès des activités d'exploration ou de mise en valeur, ou acquiert des propriétés qui contiennent des réserves prouvées, ou les deux. Rien ne garantit que les projets de mise en valeur et les activités d'exploitation qui pourront être mis en place à l'avenir permettront de trouver ou d'acquérir des réserves ou encore que la Société puisse forer avec succès des puits producteurs moyennant des coûts de découverte peu élevés. Si le cours actuel du pétrole et du gaz naturel devait augmenter de façon importante, on pourrait s'attendre à ce que les coûts de découverte permettant à la Société de trouver ou d'acquérir des réserves soient aussi à la hausse. Le forage de puits pétroliers comporte énormément de risques associés à un puits sec ou encore à un puits dont la production n'est pas suffisamment élevée pour rembourser les capitaux engagés pour le forage de ce puits.

Risques assurables

Lorsque possible, la Société contractera une police d'assurance-responsabilité qui assurera les risques et dont la couverture sera conforme aux normes de l'industrie. La Société ou les autres entités dans lesquelles la Société investira pourront être exposées aux dommages découlant des événements tels que les incendies, les explosions, les éruptions, les dommages aux formations géologiques, les déversements ainsi que toute blessure corporelle, et contre lesquelles elles ne pourront s'assurer ou contre lesquelles elles pourront choisir de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. De plus, les indemnités pourront excéder le montant de l'assurance contractée. Les coûts occasionnés par la réparation de ces dommages et le versement de ces indemnités pourront faire en sorte que l'exploitation continue des activités de la Société soit non rentable et/ou impossible.

Conflits d'intérêts

Certains administrateurs de la Société agissent à titre d'administrateurs d'autres compagnies engagées dans des activités d'exploration et de mise en valeur de ressources naturelles. De telles associations pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts. Toute décision prise par ces administrateurs impliquant la Société sera conforme à leurs devoirs et obligations de transiger de façon équitable et de bonne foi avec la Société et ces autres entreprises. De plus, ces administrateurs déclareront leur intérêt et s'abstiendront de voter sur toute question qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts.

Permis, licences et approbations

Les activités de la Société nécessitent des permis et licences de diverses autorités gouvernementales. Rien ne garantit que la Société pourra obtenir toutes les licences et tous les permis requis afin de poursuivre ses activités d'exploration. De plus, si la Société débute l'exploitation d'une propriété d'exploration, elle devra obtenir les permis et licences requis et s'y conformer. Rien ne garantit que la Société pourra obtenir ces permis et licences ni qu'elle pourra se conformer à leurs exigences.

Titres

Bien que des mesures raisonnables aient été prises par la Société pour s'assurer que ses titres de propriété soient valides, rien ne garantit que les titres ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des revendications valides à l'égard des titres de la Société.

Risques de poursuite

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne peut être assurée ou contre lesquels elle peut choisir de ne pas s'assurer étant donné le coût élevé des primes, ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte d'éléments d'actif de la Société.

Impact de la réglementation

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz naturel et la protection de l'environnement.

Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz naturel et qui ont des incidences sur le coût et l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette loi impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

Le régime des redevances mis en place par chaque province est un facteur important qui entre en ligne de compte dans la rentabilité de la production du pétrole et du gaz naturel. Les redevances payables sur la production sont

fixées par la réglementation gouvernementale; elles sont calculées en tant que pourcentage de la valeur de la production brute, et, généralement, le taux de redevances payables dépend en partie du prix de référence prescrit, de la productivité du puits, de l'emplacement géographique, de la date de la découverte du champ et du type ou de la qualité des ressources produites.

Fracturation hydraulique

Le processus de fracturation hydraulique suscite des préoccupations au niveau de la population notamment en lien avec les fluides de forage utilisés dans le processus de fracturation et leurs effets sur l'aquifère, l'utilisation de l'eau dans le cadre des opérations, la capacité de recycler cette eau et les effets sismiques associés au processus. Certains gouvernements provinciaux canadiens examinent actuellement les aspects du cadre scientifique, réglementaire et politique dans lequel les opérations de fracturation hydraulique sont réalisées. À l'heure actuelle, la plupart de ces gouvernements participent à la collecte, à l'examen et à l'évaluation d'informations techniques concernant le processus de fracturation hydraulique. En vertu de la nouvelle Loi sur les hydrocarbures, adoptée en décembre 2016, la législation québécoise exige que les puits et les sites d'installations soient construits, exploités, entretenus, abandonnés et remis en état à la satisfaction des autorités réglementaires applicables. Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles publiera prochainement les règlements sur la façon dont la fracturation hydraulique devra être réalisée en vertu de cette nouvelle loi.

Bien que la Société ne puisse prédire l'impact de toute réglementation éventuelle sur ses activités, la mise en œuvre de nouvelles lois, réglementations ou permis en ce qui concerne l'utilisation ou la disposition de l'eau, ou la fracturation hydraulique en général, pourrait augmenter les coûts de conformité de la Société ainsi que les coûts d'exploration ou d'exploitation de ses propriétés, le risque de litige et la responsabilité environnementale de la Société et par le fait même, avoir des impacts négatifs sur les perspectives futures de la Société ainsi que sa situation financière.

Risque politique et social

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières au Québec peuvent faire l'objet d'opposition de la part de groupes écologistes, environnementaux, autochtones et même politiques. Des manifestations ou autres activités de désobéissance civile pourraient avoir un impact sur les activités de la Société. Aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que de telles actions ne surviendront pas à l'encontre des projets dans lesquels la Société détient un intérêt. Dans un même temps, aucune assurance ne peut être fournie quant à l'attitude et au comportement d'un parti politique ou d'un groupe politique (municipal, provincial ou fédéral) qui pourrait avoir un impact sur les activités de la Société.

Revendications territoriales

Certaines propriétés peuvent faire l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que de telles revendications ne seront pas faites à l'égard des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt.

Disponibilité d'équipement de forage et accès

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

Gestion de la croissance

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives.

Protocoles internationaux

Les conventions ou protocoles internationaux qui ont été signés par le Canada et qui fixent certaines exigences en matière environnementale pourraient avoir des incidences défavorables sur l'entreprise de la Société.

Volatilité du cours des actions

Le cours des actions ordinaires est assujéti à des changements dus à de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment des rapports sur de nouvelles données, des changements de la situation financière de la Société, la vente des actions de la Société sur le marché, des annonces faites par la Société ou les prix du pétrole et du gaz naturel. Rien ne garantit que le cours des actions de la Société soit protégé contre ces fluctuations à l'avenir.

10. AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Documents complémentaires

Certains documents complémentaires, dont les rapports de gestion précédents et les communiqués de presse, sont disponibles sur le site www.sedar.com dans la section des documents déposés ou sur le site de Pétrolia, www.petrolia-inc.com.

Règlement 51-102 section 5.3

Les frais d'exploration pour la période de six mois terminée le 30 juin 2017 se détaillent comme suit :

	Géologie	Géophysique	Parachèvement et Forage	Analyse	Stimulation	Frais généraux	Options	Provision	Entretien des sites	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Anticosti	-	-	-	-	-	1 567	-	-	-	1 567
Gastonguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésia Marcel-Tremblay Edgar	-	8 693	-	-	-	-	-	-	-	8 693
Gaspé	2 809	4 344	-	-	-	3 561	-	-	1 974	12 688
Bourque	20 378	568	360 383	6 057	-	35 033	-	-	16 286	438 705
Haldimand	1 136	284	499	30 241	3 226	1 635	-	-	33 528	70 549
Tar Point	-	-	-	-	-	523	-	-	2 475	2 998
Matapédia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	24 323	13 889	360 882	36 298	3 226	42 319	-	-	54 263	535 200

Les frais d'exploration pour la période de six mois terminée le 30 juin 2016 se détaillent comme suit :

	Géologie	Géophysique	Parachèvement et Forage	Analyse	Stimulation	Frais généraux	Options	Provision	Entretien des sites	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Anticosti	-	-	-	-	-	1 321	-	-	-	1 321
Gastonguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspésia Marcel-Tremblay Edgar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gaspé	38 484	3 615	5 264	-	-	21 501	-	-	1 241	70 105
Bourque	10 305	9 072	119 707	2 112	-	2 459	-	-	2 552	146 207
Haldimand	4 753	370	432 509	11 696	-	45 971	-	-	65 598	560 897
Tar Point	-	-	-	-	-	358	-	-	1 347	1 705
Matapédia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	53 542	13 057	557 480	13 808	-	71 610	-	-	70 738	780 235

Règlement 51-102 section 5.4

Information sur les actions émises, les options d'achat d'actions et les bons de souscription au 29 août 2017 :

Actions ordinaires : 108 399 683 actions sont émises et en circulation.

Options d'achat d'actions en circulation : Les options d'achat d'actions consenties aux administrateurs, membres de la haute direction, employés et fournisseurs de services sont les suivantes :

Nombre	Prix de levée	Date d'expiration
1 635 000	1,02 \$	10 décembre 2017
150 000	1,14 \$	28 février 2018
400 000	0,98 \$	14 septembre 2018
415 000	0,67 \$	5 décembre 2018
405 000	0,67 \$	27 mai 2019
770 000	0,49 \$	25 novembre 2019
75 000	0,57 \$	25 mars 2020
75 000	0,55 \$	27 mai 2020
1 685 000	0,34 \$	24 novembre 2020
225 000	0,22 \$	25 mai 2021
450 000	0,21 \$	25 août 2021
1 787 500	0,165 \$	16 novembre 2021
8 072 500		

Bons de souscription en circulation : 4 125 000 bons de souscription exerçables au prix de 0,54 \$ l'action jusqu'au 6 novembre 2018. Chaque bon de souscription donne droit à son porteur de souscrire à une action ordinaire de la Société au prix d'exercice indiqué jusqu'à la date d'échéance.

11. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Pérolia sont la responsabilité de la Direction et ont été approuvés par le conseil d'administration sous la recommandation du comité d'audit. Les états financiers ont été dressés par la Direction conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Pérolia inc. pour les périodes terminées les 30 juin 2017 et 2016 n'ont pas été audités par les auditeurs indépendants de la Société. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La Direction a établi ces montants de manière raisonnable afin de s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants.

Québec, le 29 août 2017

Au nom du conseil d'administration

(signé) Martin Bélanger
Martin Bélanger
Président-directeur général par intérim

(signé) Mario Racicot
Mario Racicot
Chef de la direction financière et secrétaire corporatif